

RAPPORT N° 97/4-48
au Conseil Municipal

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
ET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EU
DU CHEMIN DES ACAJOUS A BOIS-DE-NEFLES**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

Le secteur de Sainte-Clotilde desservi par le Chemin des Acajous comporte un réseau de distribution d'eau potable saturé et ne dispose pas de réseau public d'assainissement des eaux usées.

Compte tenu des perspectives d'urbanisation et des projets identifiés sur le secteur, il s'avère nécessaire de procéder au renforcement du réseau de distribution d'eau potable ci-dessus et à l'extension du réseau de collecte des eaux usées dans l'emprise du Chemin des Acajous.

Les travaux projetés comprennent :

a Eau potable

- Exécution de fouilles et pose de canalisations en fonte ductile (de diamètre 150 mm sur 470 ml de diamètre 100 mm sur 180 ml) dans l'emprise des Chemins des Bringelliers et des Acajous ;
- mise en place d'une ventouse et d'un poteau d'incendie ;
- report des branchements particuliers (environ quarante) ;
- réfections de chaussée et la remise en état des lieux ;

b Assainissement EU

- Exécution de fouilles et pose de canalisations (fonte de diamètre sur 85 ml pour refoulement, PVC de diamètre 200 mm sur 820 ml pour collecteur gravitaire, et PVC de diamètre 460 mm sur 180 ml pour branchements) dans l'emprise du Chemin des Acajous et de la RD 49 ;

RAPPORT N° 97/4-48

- réalisation de trente-trois regards de visite et de trente-six regards de branchements ;
- construction d'un poste de refoulement et la mise en place de l'équipement électromécanique ;
- réfections de chaussée et la remise en état des lieux.

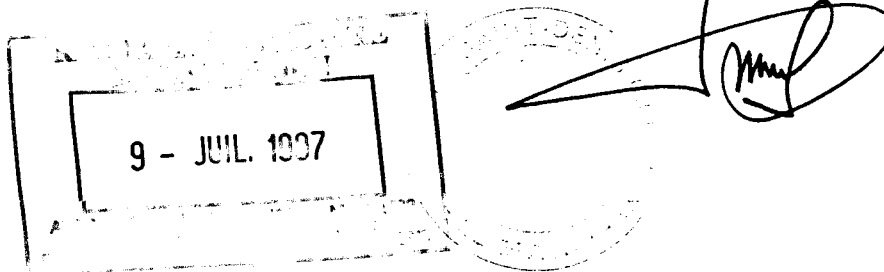
Le coût des travaux est estimé à 2 000 000 F HT -dépenses qui seront imputées sur les Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement-.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer un appel d'offres ;
- * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- * à traiter par marché négocié, en cas d'appel d'offres infructueux ;
- * à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. Below the signature is a rectangular stamp with a double border, containing the date "9 - JUL. 1997".

**DELIBERATION N° 97/4-48
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
ET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EU
DU CHEMIN DES ACAJOUS A BOIS-DE-NEFLES**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-48 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées du Chemin des Acajous à Sainte-Clotilde.

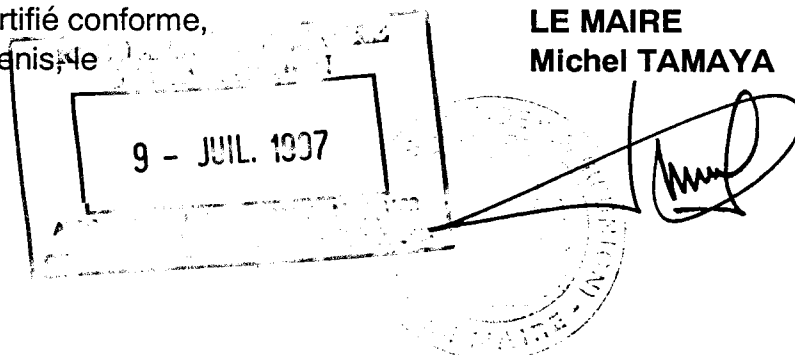
ARTICLE 2

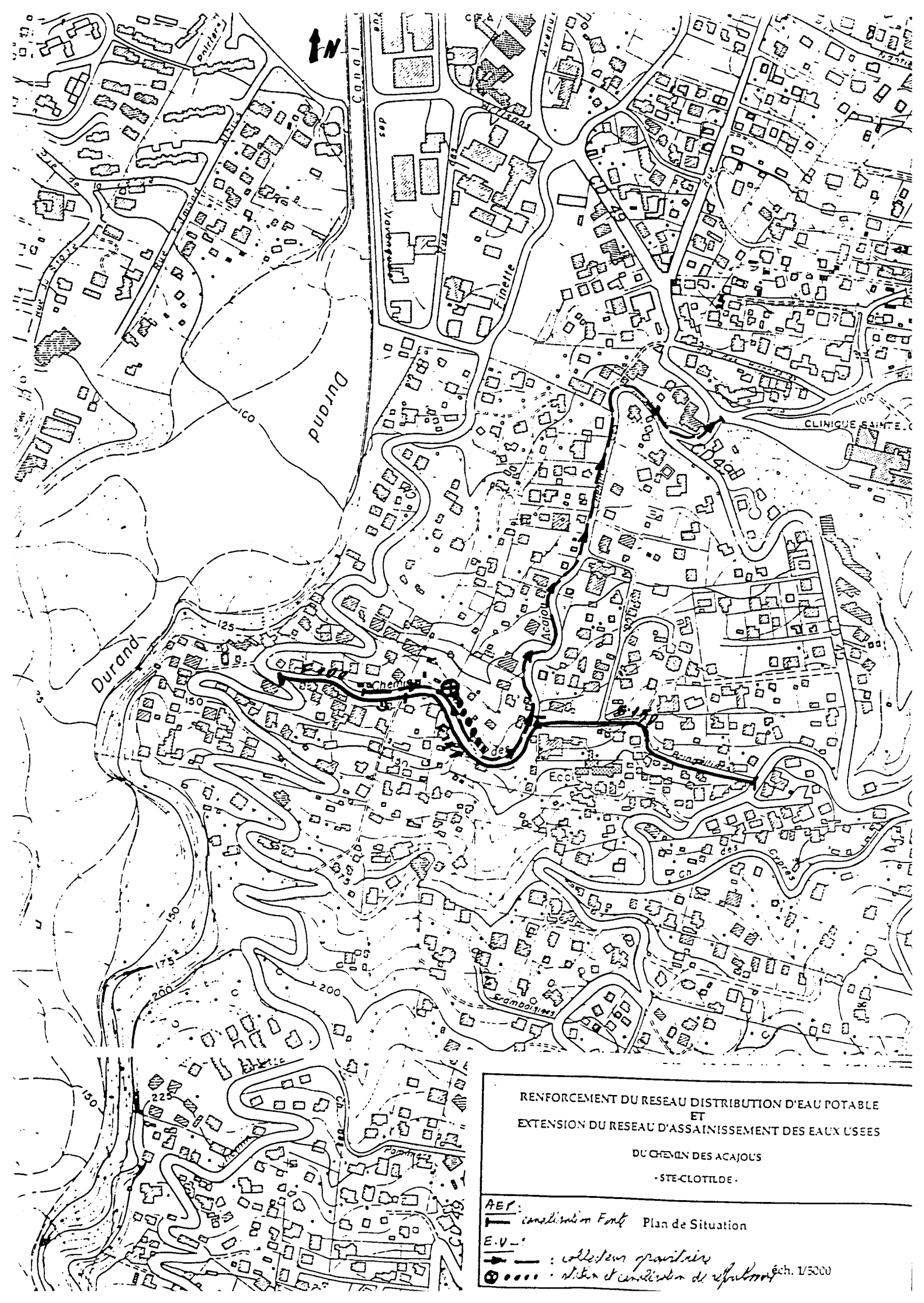
Autorise le Maire :

- * à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- * en cas d'appel d'offres infructueux, à traiter par marché négocié ;
- * à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**





RENFORCEMENT DU RESEAU DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
ET
EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

DU CHEMIN DES ACAJOUS
- STE-CLOTILDE -

- AEF : *canalisation Fort* Plan de Situation
 E.V. : *collecteur principal*
 ● : *stations et canalisations de refoulement* éch. 1/5000